



## DECLARATION DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 21 NOVEMBRE 2017

Monsieur le Président,

La DGFIP supportera en 2018 l'ensemble des suppressions de la Fonction Publique d'État, soit 1 600 postes. La déclinaison dans notre département, sera de - 12 agents (+ 1 I Div, - 5 B et 8 C), ce qui représente 100 emplois de perdus depuis 2011.

Dans n'importe quelle institution ou entreprise de la taille de la DGFIP, cela s'appelle un plan social !!!

Ce chiffre qui selon l'administration est raisonnable, ne signifie pas que la Direction Générale va mettre la pédale douce sur les restructurations en tout genre ou sur les évolutions négatives en matière de règles de gestion. Au contraire !!! Nous sommes appelés à continuer de faire des efforts avant la liquidation de nos missions, de nos métiers, avec en prime et à la clé, le risque d'une mobilité forcée. Ce chiffre doit être surtout rapporté aux prévisions sur 5 ans : 50 000 suppressions d'emploi dans la Fonction Publique d'État (et, comme d'habitude, nous en serons les principaux pourvoyeurs), promesse qui sera tenue, dicit notre Ministre de tutelle.

D'ailleurs, la communication de Bruno Parent souligne que « les efforts en matières de suppressions d'emploi » ont « vocation à se renforcer dans les années suivantes ». Comment la DGFIP pourra-t-elle le supporter ?? Comment notre Direction pourra-t-elle le supporter ??

La réponse se nomme « CAP 22 » (Comité Action Publique 2022). Ce Comité, mis en place le 26 septembre par le 1<sup>er</sup> Ministre, aura pour mission de s'interroger sur : « l'opportunité du maintien et le niveau de portage le plus pertinent de chaque politique publique. Cela pourra notamment le conduire à proposer des transferts entre les différents niveaux de collectivités publiques, des transferts au secteur privé, voire des abandons de missions » !!!!

La porte est donc bel et bien ouverte pour les privatisations et les abandons de missions. Et ce n'est plus une élucubration de syndicalistes en manque d'arguments, c'est une orientation claire.

Les orientations de fond de ce Gouvernement ne se cachent plus derrière ses choix budgétaires et économiques. Il s'agit de mettre à mort le modèle social qui régit les rapports sociaux dans notre pays depuis l'après guerre. La diminution, voire la suppression des services publics entre pleinement dans ce schéma.

En plus, nous allons être frappés au porte-feuille dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 par une perte sèche de pouvoir d'achat avec notamment :

- un regel du point d'indice (après la large augmentation de 1,2 % après 7 ans de glaciation) ;
- une réinstauration de la journée de carence (qui ne sera pas compensée par l'employeur) ;

- une augmentation de la CSG avec un système de compensation que les fonctionnaires vont s'auto-financer.

Pour ce qui est de ce CT, s'agissant du projet de caisse sans numéraire, bien qu'elle ne s'applique, dans un premier temps, qu'à la rue du Pont, la CGT Finances Publiques craint que cela ne soit qu'un début. Son développement pénalisera, en premier lieu, celles et ceux que les sociologues appellent les « invisibles », les « petites gens », celles et ceux qui n'ont plus de chéquier, pas forcément de carte bleue, pas non plus de moyen de locomotion, bref, celles et ceux qui ont encore le soucis d'assumer leurs obligations, mais plus beaucoup de moyen. C'est de ce public dont l'Administration veut se défaire, c'est sur le dos de celui-ci que l'Administration veut faire des économies parce qu'elle considère que le service rendu « leur permettre de payer en numéraire une créance publique » coûte trop cher par rapport à ce que ce public contribue !!!

Concernant le dispositif d'entraide SPF, la CGT Finances Publiques alertait déjà en septembre 2016 sur les dangers de ce dispositif. La situation est critique pour certains SPF. Elle ne s'améliore pas malgré les simplifications en terme d'outil et de méthode de travail. Cette stratégie de travail à distance généralisé a déjà été mise à l'œuvre avec le CSP à distance, les centres de contacts, les pôles juridictionnels judiciaires et administratifs, les « synergies » en matière de formations initiales et continues...

En 2014, la CGT Finances Publiques était accusée de crier au loup lorsqu'elle s'alarmait des conséquences du rapport de la fondation IFRAP qui préconisait d'aboutir à un SIE et un SIP par département et un SPF par région. La DGFIP se donne les moyens d'y arriver à très court terme.

Concernant le TBVS, la CGT Finances Publiques constate que cette réforme est un nouveau recul du dialogue social, les organisations syndicales vont être privées d'un certain nombre d'informations par la réduction du nombre d'indicateurs socles. Le choix départemental des indicateurs complémentaires ne pourra que générer des niveaux d'informations différents selon les départements. Pour sa part, tous les indicateurs sont importants et nourrissent la réflexion sur le fonctionnement de nos services et les conséquences qu'en subissent nos collègues.

En questions diverses, la CGT Finances Publiques souhaite aborder la note du 11 octobre 2017 concernant les modalités de compensation du temps de trajet domicile - lieu de formation/réunion. Depuis des années, la CGT demandait, comme cela se faisait dans de nombreux départements, qu'une note départementale soit faite afin d'harmoniser les pratiques dans l'Yonne. Selon vous, Monsieur le Président, il n'y avait pas matière puisqu'aucun problème ne remontait. Cependant, force est de constater que certains agents étant partis en stage juste avant le 11 octobre et étant revenus juste après, se sont vus refuser la réintégration de leur temps de trajet pour ce rendre au stage sous prétexte que la note n'était pas rétro-active !!! Cela relève de la mesquinerie d'autant qu'en vous écoutant, il n'y avait pas de problème avant...

Les représentantes CGT Finances Publiques au CTL de l'Yonne  
Caroline GERMAIN - Carine CAMBURET  
Nathalie ARNASSAND - Sandrine CAVELIER